

RECONNAISSANCE DES PRÉPOSÉES D'AIDE À DOMICILE DES EÉSAD

Québec, le 17 avril 2020 – À la suite de plusieurs démarches et interventions du Réseau de coopération des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) afin de faire reconnaître les particularités du travail des préposées d'aide à domicile, le Gouvernement du Québec a confirmé l'octroi de sommes financières particulières pour les préposées d'aide à domicile (PAD).

D'une part, les préposées d'aide à domicile des EÉSAD qui iront contribuer à l'effort collectif en CHSLD recevront une bonification de leur taux horaire de 4 \$ l'heure. D'autre part, l'ensemble des préposées d'aide à domicile des EÉSAD œuvrant en soutien à domicile recevront des bonifications similaires à celles offertes aux préposées du réseau de la santé et des services sociaux, soit une bonification de 8 %. Ces mesures seront rétroactives au 13 mars 2020.

Reconnaissance attendue

Selon J. Benoit Caron, directeur général du Réseau de coopération des EÉSAD, « *Nous sommes heureux de constater que le gouvernement reconnaît le travail des préposées d'aide à domicile qui agissent auprès de dizaines de milliers d'ainées en perte d'autonomie. Ces mesures financières étaient nécessaires afin d'assurer la pérennité des services.* »

Nonobstant cette annonce, M. Caron maintient que « *les salaires versés aux préposées demeurent en deçà de ce qu'elles méritent, comme l'a d'ailleurs mentionné à plusieurs reprises le Premier ministre lui-même. Nous poursuivrons nos représentations afin que les préposées d'aide à domicile œuvrant dans les EÉSAD soient reconnues à leur juste valeur pour le rôle indispensable qu'elles jouent pour la société québécoise.* »

À propos du Réseau de coopération des EÉSAD

Le Réseau de coopération des EÉSAD représente les entreprises d'économie sociale reconnues aux fins du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). Les EÉSAD sont présentes dans les dix-sept régions administratives de la province. Ces entreprises, administrées principalement par et pour leurs usagers et exploitées à des fins non lucratives, offrent plus de sept millions d'heures de services à 100 000 personnes, dont près d'un million d'heures pour les services d'assistance à la personne. Si vous désirez en savoir plus sur les EÉSAD et le PEFSAD, nous vous invitons à visiter notre portail Web : <https://aidechezsoi.com>

- 30 -

Source :

Samuel Bouchard Villeneuve
Conseiller aux affaires publiques
Réseau de coopération des EÉSAD
418 622-1001, poste 220

Information :

J. Benoit Caron
Directeur général
Réseau de coopération des EÉSAD
418 717-8882